Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202681_2-DE

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 7 juillet 2026

N° 2026/81
Annule et remplace la précédente délibération 2026/81 pour erreur matérielle sur la forme (erreur du numéro de compte du titre)

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 11 – de votants 13
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, Mme MIRA, M. ANGER, Mme ALIX DRUAIS.

Absents excusés : M. DESTAYS, Mme NOEL, M. DUGUE, M. GUERIN

Procurations : de Mme NOEL à M. DEWASMES ; de M. GUERIN à Mme ALIX DRUAIS ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. PERON est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

8 – Objet : Subvention 2026 budget annexe Commerce

Monsieur le Maire rappelle les décisions modificatives prises lors du conseil municipal le 5 juin 2026 qui visaient à prévoir les crédits budgétaires pour le remplacement de la chambre froide du local commercial. Il convient de prendre une délibération pour autoriser la subvention entre le budget communal et le budget annexe Commerce.

Monsieur le Maire rappelle que ce budget annexe relève de la gestion du bien en tant que propriétaire, et est totalement indépendant de la gestion financière de l'exploitation du commerce par les locataires.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le mandat de 4 000,00 € du compte 65736211 du budget commune et le titre de 4 000 € au compte 757361 du budget annexe Commerce

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202681_2-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le mandat de 4 000,00 € du compte 65736211 du budget commune et le titre de 4 000 € au compte 757631 du budget commerce

ADOPTÉ : à 13 voix POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
Le 7 juillet 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

